

**Arrêté portant établissement du tableau annuel d'avancement
au grade d'Agent de maîtrise Principal
au titre de l'année 2026**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°88-548 du 06 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'arrêté n°10-2021A en date du 28 janvier 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1- CALMETTES Benoît		x	Agent de maîtrise	1 ^{er} janvier 2026
2- HYGONENQ Magalie	x		Agent de maîtrise	1 ^{er} novembre 2026
3- PRADELLES Christophe		x	Agent de maîtrise	1 ^{er} novembre 2026
Part respective de femmes et d'hommes - La part respective des agents PROMOUVABLES est de : 1 femme (soit 33.33 %) et de 2 hommes (soit 66.67 %) - La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de 1 femme (soit 33.33 %) et de 2 hommes (soit 66.67 %)				

ARTICLE 2 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Técou, le 25 juin 2026

Le Président,
Christophe GOURMANEL,

Signé électroniquement par : Christophe GOURMANEL
Date de signature : 07/07/2026
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac
Graulhet

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le
Signature de l'agent,